

Direction de la Logistique et de la Maintenance
Service Sûreté
Tour Zamansky – 1^{er} étage - bureau 110
Mail : service.surete@sorbonne-universite.fr
Tél. : 01 44 27 23 91
Boîte courrier 400B

DEMANDE D'AUTORISATION D'ACCES EN DEHORS DES HEURES NORMALES D'OUVERTURE

- Joindre 2 photos d'identité originales
- Restituer impérativement la carte périmée
- LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES

I. LE BÉNÉFICIAIRE

NOM : Prénom :

Fonction :

DIRECTION / U.F.R. / SERVICE : UFR de Mathématiques

Service / Laboratoire : IMJ-PRG

Adresse professionnelle : 4 place Jussieu 75005 Paris.....Case Courrier : 247

Téléphone professionnel : Portable :

Adresse courriel : @ imj-prg.fr

II. MOTIVATIONS JUSTIFIANT LA DEMANDE (à compléter obligatoirement par le directeur ou le chef de service)

L'agent souhaite accéder à son bureau en soirée et le week-end afin d'y travailler pour des raisons pratiques (accès internet, à ses livres etc.).

.....

.....

Type de carte demandée :

Carte permanente jusqu'au * . . / . . /

Carte temporaire jusqu'au * . . / . . /

* Date de fin de validité

A Paris, le . . / . . /

Signature du bénéficiaire

Signature du directeur / chef de service
NOM / Prénom
Cachet

UTILISATION DE LA CARTE D'ACCES
EN DEHORS DES HEURES NORMALES D'OUVERTURE

La carte d'accès en dehors des heures normales d'ouverture est attribuée au personnel de l'université pour un usage strictement professionnel.

Cette carte est personnelle et incessible.

De ce fait, elle n'autorise pas son bénéficiaire à faire pénétrer d'autres personnes sur le campus.

La carte est obligatoire :

Du lundi au vendredi : de 21h30 à 6h00.

Le samedi à partir de 20h00.

Les dimanches et jours fériés, la carte est obligatoire.

Les accès se font par le 4, place Jussieu ou par le 7 quai Saint Bernard.

Pour accéder au campus, la carte doit être présentée à l'entrée au personnel de sécurité. Elle peut également être demandée à l'intérieur du campus sur injonction des agents de sécurité.

Tout renouvellement de carte implique la restitution de l'ancienne.

Le vol ou la perte de la carte doit être signalé(e) au service sûreté sans délai.

Lors de votre départ définitif de l'université, la carte doit être restituée au service sûreté.